

AUTOCHTONES CANADIENS : COMBIEN SONT-ILS ?

Pierre Trudel

Volume 35, Number 3, 2005

URI: <https://id.erudit.org/iderudit/1081927ar>

DOI: <https://doi.org/10.7202/1081927ar>

[See table of contents](#)

Publisher(s)

Recherches amérindiennes au Québec

ISSN

0318-4137 (print)

1923-5151 (digital)

[Explore this journal](#)

Cite this document

Trudel, P. (2005). AUTOCHTONES CANADIENS : COMBIEN SONT-ILS ?

Recherches amérindiennes au Québec, 35(3), 107–110.

<https://doi.org/10.7202/1081927ar>

In Memoriam

**JAMES B. PETERSEN
(1954-2005)**

**L'inspirant respect d'une
étoile filante**

LA NOUVELLE A FRAPPÉ de plein fouet la communauté archéologique l'été dernier, trop soudaine pour y croire mais trop perçante pour en douter. Elle arrivait de loin, précisément d'Iranduba, à quelques kilomètres au sud de Manaus, en Amazonie brésilienne. Le soir du samedi 13 août, James B. Petersen, archéologue et professeur à l'université du Vermont, décédait à la suite d'un cambriolage dans un restaurant d'Iranduba où il se trouvait en compagnie de quelques collègues. Jim avait 51 ans.

Né au Connecticut en 1954, Jim a fait ses études de maîtrise à l'université du Vermont, puis il a poursuivi son doctorat à l'université de Pittsburgh où il a soutenu sa thèse en 1983. Il a ensuite été professeur à l'université du Maine à Farmington où il a mis sur pied et dirigé l'Archaeology Research Center, un organisme universitaire d'expertise en archéologie professionnelle. En 1997, il est revenu à l'université du Vermont, cette fois à titre de professeur associé et directeur du département d'anthropologie.

Jim était au faite de sa carrière. Passionné par la préhistoire des Amériques, il conduisait des recherches au sein de trois grandes aires culturelles, ce qui lui permettait de contribuer à l'avancement de l'archéologie à une échelle continentale. Dans les Caraïbes, Jim a travaillé à Montserrat puis à Anguilla. Au Brésil, il conduisait des recherches en pleine Amazonie où lui et son équipe concentraient leurs efforts sur l'association entre les sites villageois et la *terra preta*, ce sol organique et riche, d'origine anthropique et qui apparaît de façon sporadique dans la jungle. Mais c'est dans le Nord-Est américain que Jim débuta sa carrière avec l'étude de la céramique préhistorique de la Nouvelle-Angleterre, un champ de recherche qu'il n'abandonnera jamais. Ses intérêts ne se sont toutefois pas limités à cet aspect, et il a contribué de façon éclairante à une foule d'aspects du passé amérindien de cette région du continent,

que ce soit la relation entre les Paléindiens récents et les premiers groupes de l'Archaïque, la perception de l'identité culturelle à travers la technologie des fibres textiles, les sites submergés du golfe du Maine, la richesse et la variabilité des cultures archaïques anciennes, les premières apparitions des cultigènes en Nouvelle-Angleterre et la présence des Iroquoiens du Saint-Laurent au Maine et au Vermont, pour ne nommer que ceux-là. Il ne fait pas de doute que l'archéologie lui doit en grande partie un portrait élargi du Nord-Est, où la Nouvelle-Angleterre fait figure, comme il se doit, de joueur aussi important que l'État de New-York.

En plus de nager dans cet éclectisme professionnel, Jim était également un être ouvert, attachant et généreux de sa personne. Il portait toujours un intérêt sincère pour les travaux et les idées des collègues. Jim a également travaillé étroitement avec les Abénaquis, témoignant en leur faveur dans le combat qu'ils mènent au Vermont pour leur reconnaissance auprès des autorités. Dans son vaste réseau de travail, Jim avait eu l'occasion de tisser des liens avec beaucoup de collègues québécois et canadiens. Il nous ouvrirait grandes les portes en ce qui a trait aux données de la Nouvelle-Angleterre et nous invitait à la moindre occasion à venir partager ses connaissances. Il était de ceux qui mettent en pratique une science archéologique faisant abstraction des frontières politiques et linguistiques. En somme, nous avons perdu un grand archéologue, respectueux et respecté. Pour ceux d'entre nous qui ont eu la chance de te connaître Jim, tu nous manqueras profondément.

Roland Tremblay

PIERRE DUMAIS (1951-2006)

Nous apprenons avec une grande tristesse le décès de Pierre Dumais, survenu lundi le 9 janvier 2006. Pierre Dumais avait 54 ans. La communauté perd un de ses archéologues les plus prolifiques. Le prochain numéro de la revue présentera un hommage à sa mémoire. Pierre a été un précieux collaborateur de *Recherches amérindiennes au Québec* pendant de nombreuses années et nous offrons nos sincères condoléances aux membres de sa famille.

**L'équipe de Recherches
amérindiennes au Québec**

Le monde autochtone en chiffres

On dit souvent qu'une image vaut mille mots. Un chiffre en vaut parfois tout autant. Loin de croire que les chiffres puissent s'interpréter d'eux-mêmes, mais loin également de l'idée que l'interprétation puisse toujours se passer de repères statistiques ou chiffrés, nous présentons aujourd'hui une nouvelle chronique intitulée « Le monde autochtone en chiffres », qui vise à stimuler la réflexion autour d'enjeux contemporains pour lesquels existent des données quantifiées.

La Rédaction

AUTOCHTONES CANADIENS : COMBIEN SONT-ILS ?

Pierre Trudel
Cégep de Vieux Montréal

LES SOURCES D'INFORMATION

Deux sources de données servent à établir le nombre d'autochtones au Canada : le recensement du gouvernement canadien et le Registre du ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien. Le Registre comptabilise le nombre d'Indiens inscrits. Puisque la loi définit le statut d'Indien, il est facile d'en déterminer le nombre. La situation n'est pas la même dans le cas du recensement.

En effet, jusqu'en 1996, le nombre d'autochtones était estimé au moyen de questions sur les origines des Canadiens. En 1996, l'ajout de « l'origine ethnique canadienne » a pu avoir un effet sur les résultats, en ce qui concerne les Autochtones, car certains d'entre eux ont pu choisir de répondre qu'ils sont d'« origine canadienne ». Par contre, depuis 1996, le recensement contient une question qui renvoie directement à l'identité. La voici : « Cette personne est-elle un Autochtone, c'est-à-dire un Indien d'Amérique du Nord, un Métis, ou un Inuit (Esquimau)? » Le répondant peut préciser s'il détient une identité autochtone mixte, ce qu'il ne pouvait faire précédemment.

Il est difficile de déterminer si les méthodes précédentes – celles d'avant 1996 – ont provoqué une sous-estimation ou une surestimation du nombre d'autochtones. Une chose est certaine : ces méthodes manquaient de précision.

Notons que 1 319 980 personnes ont déclaré en 2001 avoir une ascendance autochtone, alors que 976 000 affirmaient détenir une identité autochtone (Statistique Canada 2004a). Une autre source d'information chiffre à 1 066 500 pour le nombre de personnes ayant une identité autochtone (Statistique Canada 2005). Certaines réserves ont refusé, en tout ou en partie, de participer au recensement. Il s'agit de 77 réserves qui représentent 43 600 personnes. En 2001, la marge d'erreur engendrée par ce dénombrement incomplet des réserves a été estimée à 10,3 %, une réduction de 4 % par rapport au recensement de 1996. Pour ce qui est de la population autochtone hors réserve, la marge d'erreur est de 2,9 %, pourcentage semblable à celui de la population en général.

Le recensement contient une question sur l'inscription ou non des autochtones au Registre. Le MAINC explique l'écart important – il est de 175 626 personnes – entre le nombre d'Indiens inscrits dans son Registre et ceux des données du recensement par le fait qu'une partie de ces Indiens sont à l'extérieur du pays, que d'autres sont en prison et que des réserves refusent de participer au recensement. De plus, en raison de différents facteurs, dont des déclarations tardives de décès et de naissances, le nombre d'Indiens inscrits apparaissant au Registre est ajusté en ajoutant 2 %.

COMBIEN SONT-ILS ?

D'après le recensement de 2001, 3,3 % de la population canadienne, soit 976 000 personnes, dit avoir une identité autochtone (fig. 1) : 48 % de cette population réside en milieu urbain, 33 % vit dans les réserves et le reste se trouve en milieu rural (MAINC 2005). Statistique Canada ventile ce nombre de la façon suivante : 505 000 seraient des Indiens inscrits et 104 000 des Indiens non inscrits. Les Inuits seraient 45 000 et formeraient 5 % des autochtones tandis que les Métis, au nombre de 292 000, en représenteraient 30 % (Statistique Canada 2004b). Environ 30 000 personnes ayant déclaré avoir une identité autochtone ne peuvent être classées dans l'une ou l'autre de ces catégories. Pour l'année 2004, le MAINC indique qu'il y a 733 626 Indiens inscrits (MAINC 2005).

En ce qui concerne les Métis, il importe de mentionner que des personnes s'associent à l'identité métisse sur une base individuelle, c'est-à-dire parce qu'elles sont nées de parents dont l'un

est autochtone et l'autre non, mais que d'autres s'identifient plus clairement à un peuple qui s'est formé au cours de l'histoire du Canada. Les données du recensement ne semblent pas permettre de distinguer les deux catégories, quoique l'information selon laquelle la moitié des Métis réside dans les Prairies peut servir d'indicateur quant au nombre de gens qui forment le peuple métis. Le Métis National Council, organisation qui représente la portion du peuple métis qui réside au Canada – le territoire ancestral du peuple métis se trouve au cœur de l'Amérique du Nord, de part et d'autre de la frontière entre le Canada et les États-Unis – estime, quant à lui, que entre 350 000 et 400 000 Canadiens forment le peuple métis du Canada. L'organisation affirme sur son site (metisnation.ca) que le recensement canadien a toujours sous-estimé le nombre de Métis.

La difficulté de connaître le nombre exact d'« Autochtones » vivant au Canada peut aussi être illustrée par le fait que 6600 immigrants ont déclaré être « autochtones »...

D'après le recensement de 2001, c'est dans les Prairies que se trouve la majorité des autochtones et c'est l'Ontario qui, comme province, en compte le plus, soit 267 700. Nous avons vu plus haut que 33 % des autochtones vivent dans des réserves, mais pour ce qui est des Indiens inscrits, c'est la majorité (60 %) qui opte, au début des années 2000, pour ce lieu de résidence. Notons que 60 % des réserves ont moins de 500 habitants, 11 % en comptent entre 1000 et 2000, et 6,5 % seulement en ont plus de 2000 (fig. 2) La réserve la plus peuplée est Six Nations of the Grand River dans le sud de l'Ontario avec 22 086 personnes, suivie d'Akwesasne qui en compte 10 052. Kahnawake, au Québec, arrive au quatrième rang avec 9275 personnes.

Selon Statistique Canada (2005a), il y a 96 400 autochtones au Québec, soit 1,3 % de la population de cette province. Notons que le site du Secrétariat aux affaires autochtones du Québec ne donne aucune information sur les Métis et les Indiens non inscrits. Le Secrétariat établit qu'en 2005, il y a 72 770 Indiens inscrits et 10 054 Inuits, ce que l'organisme gouvernemental considère être la totalité des autochtones du Québec. L'Alliance Autochtone du Québec affirme sur son site Internet (www.aaqnaq.com) qu'elle représente environ 26 000 membres d'ascendance autochtone, soit des

Métis, des Indiens sans statut ou vivant hors réserve.

VARIATIONS RÉCENTES ET PROJECTIONS

La *Loi sur les Indiens* a été modifiée en juin 1985 (Projet de loi C-31) afin de corriger une discrimination sexiste qui retirait le statut d'Indienne aux femmes qui épousaient un non-inscrit. Présentement, 16 % des Indiens inscrits l'ont été en raison de ce correctif à la loi. Des enfants et des petits-enfants de ces femmes ont été inscrits parce qu'elles-mêmes ont demandé de retrouver leur statut. Il s'agit de 113 254 personnes. Bien qu'ayant connu une forte poussée au cours des années qui ont suivi la modification de la loi, la croissance de cette population, dite de « C-31 », est maintenant ralentie (elle était de 48 % en 1988, mais de 1 % seulement en 2002). On estime qu'en 2021, 126 700 personnes auront été inscrites en vertu de cette modification à la *Loi sur les Indiens*.

Entre 1996 et 2001, la population autochtone a augmenté de 22 %. Les naissances ont contribué à près de la moitié de cette croissance (10 %) tandis que des « changements dans les déclarations » seraient responsables du reste (12 %) [Statistique Canada 2004a]. Statistique Canada avance que « des facteurs non démographiques » font que davantage de gens affirment leur identité autochtone. Ce sont les Métis qui ont montré la plus forte augmentation avec une croissance de 43 % (Statistique Canada 2004b). Et cette croissance a eu lieu plus particulièrement au centre et dans l'est du pays.

Il est encore possible qu'un enfant perde son statut d'Indien lorsqu'il naît d'un mariage mixte (c'est-à-dire entre un Indien inscrit et une personne non inscrite, autochtone ou pas). S'il s'agit de la première génération d'un mariage mixte, l'enfant conserve bien son statut d'inscrit, mais il relève alors du paragraphe 6(2) du projet de Loi C-31. Et si ce « 6(2) » se marie à son tour avec un non-inscrit, ses enfants n'auront pas le statut d'Indien.

Ne pas déclarer un père inscrit peut aussi être à l'origine d'une perte de statut. Si la mère, elle-même née de deux parents inscrits, ne déclare pas l'identité du père, ce qui est assez courant chez les jeunes femmes, le père sera considéré comme non-inscrit. Les petits-enfants de cette femme risquent donc de perdre leur

statut. Entre avril 1985 et décembre 1999, 19 % des enfants nés de mère inscrite en vertu du paragraphe 6(1) du projet de Loi C-31 – c'est-à-dire dont les deux parents sont inscrits – n'ont pas eu de pères déclarés (MAINC 2003 : 3). Il s'agit de 37 300 enfants, dont 17 381 (46,6 %) sont nés de mères n'ayant pas 15 ans (fig. 3). Lorsque la mère est inscrite en vertu du paragraphe 6(2) – parce que l'un de ses parents n'était pas inscrit –, ce sont ses enfants eux-mêmes qui perdent leur statut si leur père n'est pas déclaré. Pour la même période, le ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien estime à 13 000 le nombre d'enfants qui se sont trouvés dans cette situation. C'est au Manitoba et en Saskatchewan que l'on trouve les taux les plus élevés de non-déclaration du père. En 2001 ce phénomène a affecté respectivement 27,7 % et 27,1 % des enfants de mères inscrites en vertu du paragraphe 6(1). Notons que le Québec se distingue nettement des autres provinces avec un taux de 3,8 % de naissances sans pères déclarés.

Dans les réserves, la transmission du statut d'Indien est présentement de 99 %. Or, en 2021, elle sera de 87 %. Hors réserve, le taux de mariage mixte étant élevé, la transmission du statut passera de 79 % à 52 % (MAINC, s. d.). La diminution projetée du nombre d'Indiens inscrits vivant hors réserve est sans doute liée à ce phénomène.

En 2017, la population autochtone canadienne sera d'environ 1 400 000 personnes. Au Québec, elle sera de 123 000 personnes. La proportion entre les trois groupes restera sensiblement la même. Il semble que la tendance sera, pour les Indiens inscrits, de résider surtout dans les réserves. Alors qu'en 2000, 40 % d'entre eux vivaient hors réserve, en 2021 ce chiffre tomberait à 25 %. La fécondité de la population des réserves est supérieure à celle de la population vivant hors réserve et Statistique Canada estime qu'un mouvement migratoire (migration annuelle nette) contribuera à la croissance de la population des réserves (MAINC 2004 : 5). L'organisme ne donne pas d'explication à ce phénomène qui apparaît étonnant, étant donné le manque d'emplois dans les réserves et la très forte croissance de la population active. L'idée selon laquelle il y aurait migration vers les centres urbains constitue un mythe, selon Statistique Canada

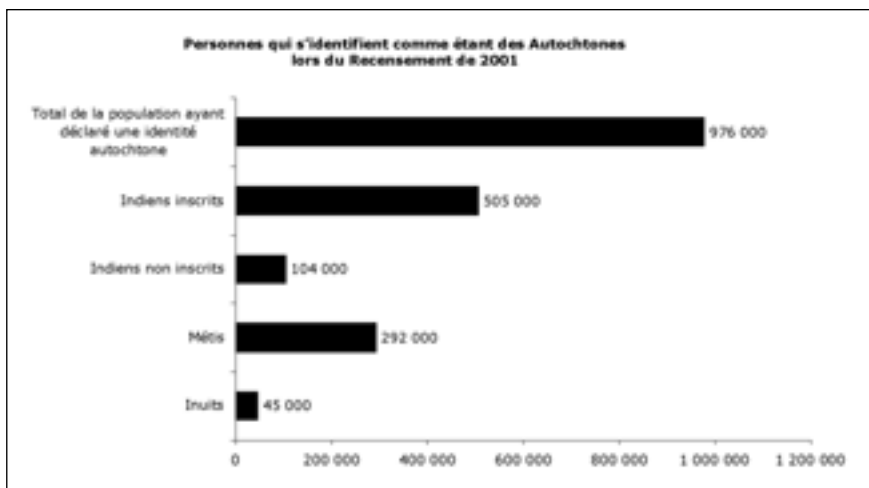


Figure 1
Environ 30 000 personnes (3 % de la population ayant déclaré une identité autochtone) se sont identifiées à plus d'un groupe autochtone ou ont déclaré être des Indiens inscrits ou des membres d'une bande indienne qui ne s'identifiaient pas comme étant des Autochtones. (Tiré de Statistique Canada 2004a : 3)

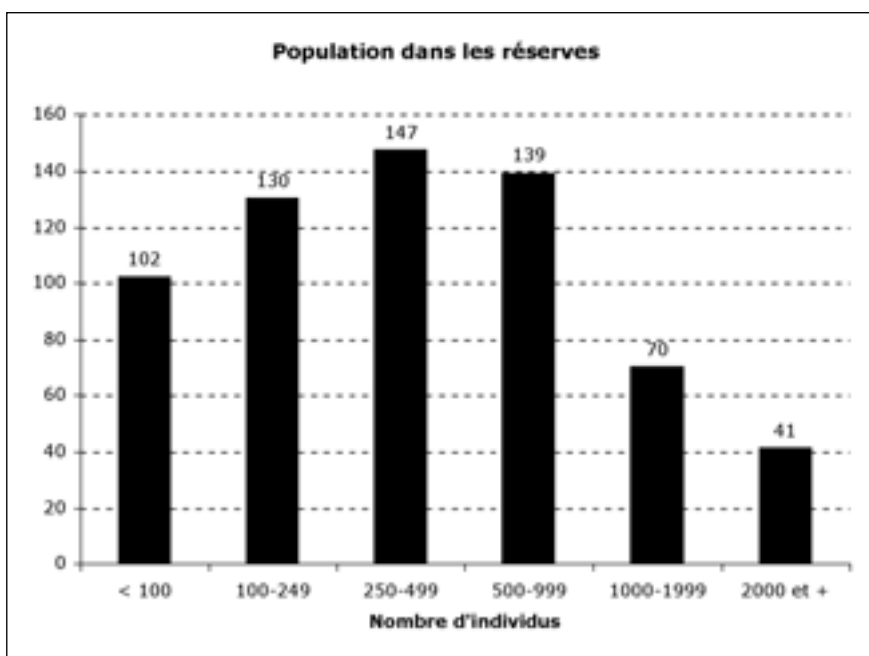


Figure 2
(Tiré de MAINC 2005a : xii, données au 31 décembre 2004)

qui estime que, en 2021, il y aura 939 666 Indiens inscrits et que 236 477 d'entre eux seulement résideront hors réserve. Ce sont les Inuits qui ont le taux de natalité le plus élevé. Les Métis, dont le taux de fécondité se rapproche de celui de l'ensemble des Canadiens, auront la plus faible croissance parmi les autochtones. L'organisme fédéral précise que ces projections comportent une marge d'erreur du fait qu'elles portent sur une

petite population et aussi parce qu'elles ne tiennent pas compte de l'issue des revendications territoriales et politiques.

Présentement 60 % de la croissance de la population canadienne est due à l'apport de l'immigration. Les autochtones y contribuent pour 7 %. Or, en 2016-2017, la contribution des autochtones à la croissance de la population canadienne sera de 10 % mais ce groupe ne formera qu'environ 4 % de la population totale.

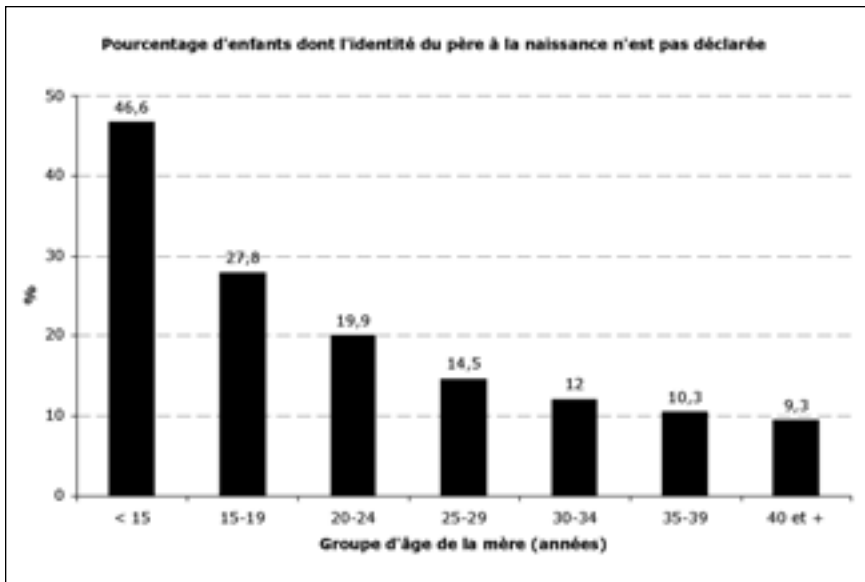


Figure 3
(Tiré de MAINC 2003 : 4, fig. 2; estimation réalisée à partir de données couvrant les années 1985 à 1999)

IMPACTS SOCIAUX DE LA CROISSANCE DÉMOGRAPHIQUE

En 2017, la population autochtone âgée de 20 à 29 ans sera de 40 % supérieure à celle d'aujourd'hui (Statistique Canada 2005b). La population des réserves passera de 407 300 à 703 200 personnes. Il s'agira d'une pression considérable sur l'emploi, le logement et les services sociaux. La qualité de vie des enfants qui résident présentement dans les réserves constitue un déterminant important pour l'avenir de l'ensemble de cette population. Et pour longtemps. Maintenir le *statu quo* quant aux conditions socio-économiques actuelles multipliera les problèmes sociaux et de santé publique.

Des démographes estiment que le Canada dans son ensemble devra faire face à une véritable crise suscitée par le faible taux de natalité : parce qu'il y aura moins de contribuables et de travailleurs, les services publics seraient alors menacés et les entreprises manqueraient de main-d'œuvre. Nous avons vu que 60 % de la croissance de la population canadienne repose sur l'immigration. Nous avons vu également qu'en 2017, les autochtones pourraient fournir 10 % de cette croissance. Il importe, à mon avis, de voir à ce que, forts de leur nombre, ils puissent contribuer à combler les besoins en main-d'œuvre qui se feront sentir dans les régions. Il apparaît évident, en effet, que la création d'emploi dans les

réserves ne réussira pas à combler la demande d'emploi des jeunes autochtones et que, d'autre part, la main-d'œuvre immigrante hésitera toujours à s'installer dans les régions éloignées.

PROBLÈME RELATIF À LA PERTE DU STATUT D'INDIEN INSCRIT

D'autre part, le nombre croissant de résidents des réserves qui va perdre leur statut d'Indien inscrit créera de nouvelles tensions internes comme celles qui ont été provoquées par l'existence des « C-31 », car ces « enfants d'inscrits qui ne seront plus inscrits » n'auront pas droit aux mêmes services publics que les « inscrits ».

L'obligation faite aux femmes « indiennes inscrites » de déclarer le père « inscrit » de leurs enfants afin que ces derniers ne subissent pas de préjudice quant à leur statut juridique, et afin que les enfants de ces enfants n'en subissent pas non plus, constitue, à mon avis, une atteinte grave aux droits humains fondamentaux. L'article 67 de la *Loi canadienne sur les droits de la personne* fait que la *Loi sur les Indiens* a préséance sur la *Loi canadienne sur les droits de la personne*; les Indiennes inscrites n'ont, par conséquent, aucun recours contre cette forme de discrimination qui les oblige à déclarer le père de leurs enfants. Pour la même raison, les non-inscrits, ainsi que les « C-31 », n'ont aucun recours, eux non plus, contre les politiques gouvernementales, ou celles des conseils de

bande qui, au chapitre des services publics, discriminent entre eux et le reste de la population de la réserve.

Ouvrages cités

- Statistique Canada, 2004a : *Profil de la population des Indiens de l'Amérique du Nord au Canada ayant le statut d'Indien inscrit*. Document disponible sur Internet : <http://www.aboriginalroundtable.ca/sect/stscan/naistus_f.html> (consulté le 21 novembre 2005).
- , 2004b : *Population métisse du Canada*. Document disponible sur Internet : <http://www.aboriginalroundtable.ca/sect/stscan/Metis_f.pdf> (consulté le 21 novembre 2005).
- , 2005a : *Projections des populations autochtones, Canada, provinces et territoires, 2001 à 2017*. Publication 91-547-XIF Document disponible sur Internet : <http://www.statcan.ca/80/francais/freepub/91-547-XIF/91-547-XIF2005001.htm> (consulté le 21 janvier 2006).
- , 2005b : « La population autochtone du Canada en 2017 ». *Le Quotidien*, 28 juin 2005. Disponible sur Internet : <<http://www.statcan.ca/80/Daily/Francais/050628/q050628d.htm>> (consulté le 24 janvier 2006).
- MAINC (Ministère des Affaires indiennes et du Nord Canada), 2003 : *Facteurs contribuant à la non-reconnaissance de la paternité*. Direction générale de la recherche, Ottawa.
- , 2004 : *Données ministérielles de base 2003*. Section des statistiques sur les Premières Nations et le Nord. Ministère de Travaux publics et Services gouvernementaux, Ottawa.
- , 2005 : *Population indienne inscrite selon le sexe et la résidence*. Section des statistiques sur les Premières Nations et le Nord. Ministère de Travaux publics et Services gouvernementaux, Ottawa.
- , s. d. : *Projection de la population indienne inscrite pour le Canada et les régions 2000-2021*. Document disponible sur Internet : <http://www.ainc-inac.gc.ca/pr/sts/ipp_f.pdf> (consulté le 24 janvier 2006).